

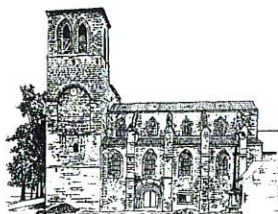
MAIRIE de MANGLIEU

10, place de l'Abbatiale

63270 MANGLIEU

Téléphone 04 73 71 52 01

E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 063-216302059-20260330-2026033003-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
23/03/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, Mme DEPERT Marion, Mme DONATI Lisa, M. FERRARA Marie-Claudine, M. MONTI Christian, M. MOSNIER Gilles, M. PAGES Patrice, Mme WALRAND Andrée

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. FERRARA Marie-Claudine

Numéro interne de l'acte : 2026-03-30-03

Objet : Désignation de délégués au sein du Secteur Intercommunal d'Energie de Veyre Monton

Vu les élections du 15 mars 2026,
Considérant que la commune est adhérente à Territoire d'Energie Puy-De-Dôme (TE63), à minima pour la compétence obligatoire,
Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des statuts du syndicat, la commune doit désigner 1délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie de Veyre Monton
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui représenteront la commune au Secteur Intercommunal d'Energie de Veyre Monton

Après avoir pris acte des candidatures et les élections opérées :

A été élu délégué titulaire au Secteur Intercommunal d'Energie :

- **Monsieur Laurent BOUCHICHE**

A été élu délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie :

- **Monsieur Vincent BRUT**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Manglieu, Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE MANGLIEU

Ouverture du secrétariat de mairie les lundi, mardi et jeudi

